

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'an deux mil vingt-six, le six juillet à dix heures, le conseil d'administration du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Meurthe-et-Moselle, légalement convoqué, s'est réuni à VILLERS-LES-NANCY, 2 allée Pelletier Doisy.

La séance a été ouverte par Monsieur Daniel MATERGIA, Président sortant.

Madame Rose-Marie FALQUE, Maire d'AZERAILLES, doyenne de l'assemblée a assuré la présidence pour procéder à l'élection du président du conseil d'administration.

La séance s'est poursuivie sous la présidence de Monsieur Daniel MATERGIA.

M. Jean-Jacques PIERRET a été désigné secrétaire de séance.

	Collège des collectivités affiliées	Collège spécifique des collectivités non affiliées
Nombre de membres	24	6
Nombre de membres présents	19	4
Nombre de procurations	3	2
Nombre de suffrages exprimés	22	6

Etaient présents

Monsieur Christian ARIES, suppléant de M. Vincent HAMEN
Monsieur Hocine CHABIRA
Madame Sylvie DUVAL
Madame Rose-Marie FALQUE
Madame Chantal FINCK
Monsieur Charles FRANCOIS
Monsieur David GARLAND
Monsieur Alde HARMAND
Monsieur Henry LEMOINE
Madame Marie-Laure MARCHAL
Monsieur Daniel MATERGIA
Madame Evelyne MATHIS
Madame Sophie MERCIER
Madame Chrystelle NICOLAS
Monsieur Jean-Jacques PIERRET
Madame Viviane PLANCHAIS
Madame Céline REIN
Monsieur Ousmane SAMB
Monsieur Pascal SCHNEIDER
Monsieur Mahmoud SODKI
Monsieur Christophe SONREL
Monsieur Sylvain THIRIET
Monsieur Christopher VARIN

Ont donné procuration

Monsieur Bernard BERTELLE à Madame Sylvie DUVAL
Madame Gisèle FROMAGET à Madame Rose-Marie FALQUE
Madame Aurélie MORIN-RIVIERE à Madame Sophie MERCIER
Monsieur Eric PENSALFINI à Monsieur Daniel MATERGIA
Madame Michèle PILOT à Monsieur Pascal SCHNEIDER

Etaient excusés

Monsieur Geoffrey MERESSE-VOLLEAUX
Monsieur Serge PAGNONCELLI

En application de l'article 26 du décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié, y assistait également :

- Monsieur Cédric MACRON, Directeur Général des Services
- Madame Dorothee DA SILVA, Payeur départemental

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 06 JUILLET 2026 POINT À L'ORDRE DU JOUR :

CDG 26/30 – ÉLECTION DU PRÉSIDENT

Rappel du cadre juridique

L'article 21 du décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié prévoit que le conseil d'administration élit le président du centre de gestion et de deux à quatre vice-présidents parmi les membres titulaires représentant les collectivités et l'ensemble des établissements publics affiliés au centre.

Le président et les vice-présidents sont élus à bulletins secrets à la majorité absolue des suffrages exprimés au premier tour et à la majorité relative au deuxième tour. En cas d'égalité des voix au deuxième tour, il est procédé à un troisième tour ; à égalité de voix, l'élection est acquise au plus âgé.

Le conseil d'administration détermine également l'ordre dans lequel les vice-présidents peuvent être appelés à remplacer le président en cas d'absence, d'empêchement ou de vacance du poste.

Présidence de l'assemblée

Le plus âgé des membres présents du conseil d'administration, Rose-Marie FALQUE assure la présidence de l'assemblée pour procéder à l'élection du président du centre de gestion, par analogie avec l'article L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Il sera procédé à l'appel nominal des membres du conseil d'administration. La condition de quorum prévue par l'article 24 du décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié sera constatée au regard du nombre de membres présents ou représentés.

Constitution du bureau de vote

Il est proposé de désigner deux assesseurs pour composer le bureau de vote :

Assesseur	Nom et qualité
Assesseur 1	Chrystelle NICOLAS
Assesseur 2	Christopher VARIN

Appel à candidatures

Il est fait appel à candidatures en vue de procéder à l'élection à la présidence du centre de gestion

- Daniel MATERGIA est candidat

Déroulement du scrutin

Chaque membre du conseil d'administration, à l'appel de son nom, sera invité à voter au moyen d'un bulletin du modèle uniforme fourni par le centre de gestion.

Le nombre des membres présents ou représentés n'ayant pas souhaité prendre part au vote sera enregistré. Après le vote du dernier membre, il sera immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau de vote seront annexés au procès-verbal du scrutin avec mention de la cause de leur annexion.

Résultats du premier tour de scrutin

Éléments du scrutin	Résultat
Nombre de conseillers présents ou représentés n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants	28
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
Nombre de suffrages exprimés	28
Majorité absolue	15

NOM ET PRÉNOM DU CANDIDAT	Suffrages obtenus en chiffres	Suffrages obtenus en toutes lettres
Daniel MATERGIA	28 voix	Vingt-huit voix

Au vu des résultats, Daniel MATERGIA est proclamé président du centre de gestion et immédiatement installé dans ses fonctions.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration décident, à l'unanimité,

- de procéder à l'élection du président du centre de gestion selon les modalités prévues par l'article 21 du décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié
- de désigner les deux assesseurs du bureau de vote
- de compléter en séance le procès-verbal du scrutin et proclamer élu le candidat ayant obtenu la majorité requise

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Président,

Daniel MATERGIA
Maire de SANCY

